

Date : 17 novembre 2022

N° de la séance : 2



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Montesquieu
Le Mans

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 17 novembre 2022

N° de la séance : 2

Date de la convocation : 9 novembre 2022

Présidence : M. André HARBULOT - Proviseur.

Secrétariat : M. Benoît DAUDIBON, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation.

Membres excusés (6) : MME Anne BEAUCHEF, MME Mélia BONHOMME, M. Rachid EL GUERJOUMA, MME Sophie MOISY, MME Valérie RADOU, MME Martine VIRFOLLET,

Quorum : 16

Membres présents (26) : MME Karine AUBERT, M. Éric BERTIN, M. BESNARD Ronan, M. BONON Louis, MME Sandrine COICADAN, MME Sonia DEBBAH, MME Edwige DURIEUX, M. Amédée FOUCAULT, M. Laurent GAYME, M. André HARBULOT, MME Sylvie HOUSNI, MME Anne HULOT, MME Virginie LE FOURNIS, M. Jean-Noël LÉPINE, M. Pascal MARIETTE, MME Sandrine MATHEY, MME Isabelle PINEAU, MME Christine ROHÉE, M. Léo Moussa SIBIDE, M. Alexis TOUSÉ, M. André VIVET, M. Édouard COURIER DE MÉRÉ, M. Benoît DAUDIBON, M. Isidore GÉRARD-CHEVAIS, MME Sandrine JARDIN, M. Léo VAVASSEUR.

M. BONON Louis, représentant des étudiants, parti à 19h10

ORDRE DU JOUR

N° et nature des questions traitées	nbre de feuilles
I- Conseil d'administration.....	1
II- Questions pédagogiques	1
III- Conventions et contrats	1
IV- Questions financières	1
V- Questions diverses	1

PIECES ANNEXES.....

TOTAL DES FEUILLETS

5

Le Président,



Le Secrétaire,

Date : 17 novembre 2022

N° de la séance : 2

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, jeudi 17 novembre 2022 à 18h en salle des Actes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h09.

M. Benoît DAUDIBON, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation sera secrétaire de séance.

Nature des questions traitées : I. Conseil d'administration

Feuillet : 1/1

1) Procès-verbal du précédent conseil d'administration

Le Proviseur retrace tous les points du CA du 04/10/2022 avant la mise au vote.

Le PV du précédent CA est adopté à l'unanimité des 26 votants.

2) Règlement intérieur du conseil d'administration

Sur proposition du chef d'établissement, le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité des 26 votants.

Acte n° 14 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération :		Adoptée			

3) Création de la Commission permanente - sans délégation de vote

Sur proposition du chef d'établissement, le CA procède à la création de la commission permanente.

Acte n° 20 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Constitution des conseils et commissions.

Date : 17 novembre 2022

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : II. Questions pédagogiques

Feuillet : 1/1

1/ Voyage en Irlande

Voyage du 31/03 au 05/04/2023.

Présentation du programme et budget prévisionnel.

- tarif participation familles 430 €

- don 490€ de l'amicale des anciens élèves du Lycée

49 élèves + 4 accompagnateurs

Le Conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire en Irlande.

Acte n° 15 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération :		Adoptée			

1/ Voyage en Allemagne

Voyage du 02 au 07/04/2023.

Présentation du programme et budget prévisionnel.

- tarif participation familles 356 €

- don 460€ de l'amicale des anciens élèves du Lycée

46 élèves + 3 accompagnateurs

Le Conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire en Allemagne.

Acte n° 18 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération :		Adoptée			

L'Amicale des anciens élèves du lycée Montesquieu a accordé une subvention de 1000 euros pour les projets internationaux., ce qui fait une réduction de 10 euros pour chaque élève, qu'il aille en Irlande ou en Allemagne.

Monsieur le Proviseur annonce que le lycée accordera une subvention de 100 euros aux familles des élèves boursiers qui participeront à un des voyages, via le fonds social

Le Conseil d'administration salue ces deux initiatives.

Date : 17 novembre 2022

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : III. Conventions et contrats

Feuillet 1/1

1/ Convention d'utilisation des équipements sportifs année civile 2023

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs pendant l'année civile 2023 (Gymnase et piscine).
Le tarif est fixé par la Ville du Mans.

Acte n° 12 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération : Adoptée					

2/ Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'oeuvres protégées année civile 2023.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer pour l'année civile 2023 le contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'oeuvres protégées avec le Centre français d'exploitation du droit de copie.

Acte n° 13 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération : Adoptée					

3/ Convention de partenariat Jeunes en librairie.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat Jeunes en librairie avec l'Association des Librairies indépendantes en Pays de la Loire pour la période du 10/11/2022 au 01/07/2022.

Acte n° 10 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération : Adoptée					

4/ Listes de contrats reconductibles 2023.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats d'entretien et de maintenance pour l'année civile 2023.

Acte n° 19 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
26	0	0	26	0	26
Résultat de la délibération : Adoptée					

Les représentants des enseignants s'inquiètent de la hausse de plusieurs contrats. Madame l'Adjointe-Gestionnaire les explique. Monsieur le Proviseur précise que le vote concerne davantage les sociétés engagées que les montants des contrats qui, eux, sont référencés précisément dans le budget.

Date : 17 novembre 2022

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : IV. Questions financières

Feuillet : 1/4

1/ Répartition budgétaire 2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le CA adopte le budget initial de l'exercice 2023.

Acte n° 17 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
25	0	0	25	0	25
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Les représentants des enseignants s'interrogent sur la hausse des tarifications de viabilisation. Madame l'Adjointe-gestionnaire répond qu'elle a été établie selon la tarification en vigueur et la consommation des fluides des dernières années. Les représentants des personnels signalent la baisse significative des fonds de roulement. Le Proviseur et madame l'Adjointe-gestionnaire rappellent que les engagements pris par la Région à l'automne devraient être bientôt honorés. Les représentants des enseignants demandent si la question du bouclier tarifaire pour les personnels logés dans les logements de fonction a obtenu une réponse. Le Proviseur et madame l'Adjointe-gestionnaire indiquent qu'ils n'ont toujours pas eu de réponse.

2/ Délégation / passation des marchés

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement en vue de signer, dans la limite de l'autorisation budgétaire, les marchés dont le montant unitaire est inférieur à 215 000€HT et dont l'incidence financière est annuelle.

Le CA donne également délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés d'abonnement à des revues, des logiciels ou des sites internet dont l'incidence annuelle recouvre deux exercices comptables.

Cette autorisation vaut également pour les crédits ouverts par décision budgétaire modificative.

Acte n° 16 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
25	0	0	25	0	25
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 17 novembre 2022

N° de la séance : 2

3/ Modalités de versement de la bourse mobilité ERASMUS

Modalités de versement de la bourse mobilité KA1 2020-1-FR01-KA101-078773 du 01/09/2020 au 31/12/2022 :

Choix de l'option 1 du contrat financier de mobilité des personnels

Prise en charge des modalités à partir du 1er septembre 2022

Acte n° 11 - 2022-2023					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
25	0	0	25	0	25
Résultat de la délibération : Adoptée					

Nature des questions traitées : V. Questions diverses

Feuillet : 1/1

Présentation du calendrier interne 2022-2023.

Présentation des I.M.P. pour l'année scolaire 2022/2023.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.
Le prochain conseil d'administration est prévu le Mardi 28 février 2023 à 18h*